

L'âge de la retraite et l'estimation statistique

Dave Gower

Au moment où les premiers «baby-boomers» atteignent la cinquantaine, la retraite revêt une importance croissante. Pourtant, mesurer les aspects de la retraite n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Comment déterminer qui est retraité et qui ne l'est pas ? Est-il nécessaire de toucher une pension ? Peut-on considérer comme retraitée une personne qui occupe un emploi à temps partiel ? (Pour un aperçu des enjeux que pose l'analyse de telles questions, voir *Source des données et définition*.)

Jusqu'à maintenant, on disposait de peu de renseignements sur les départs à la retraite et sur l'âge de la retraite. Pour combler cette lacune, on a réorganisé les données de l'Enquête sur la population active (EPA) en remontant à 1976, ce qui devrait permettre d'étudier les tendances qui se dessinent en matière de retraite.

Le présent article propose une méthode visant à mesurer la façon dont se répartissent les âges de début de la retraite (en calculant à cet égard les médianes) tout en cherchant à établir comment les répartitions de ces âges évoluent au fil du temps. On examine pour ce faire le niveau d'instruction des retraités, le sexe, la catégorie de travailleur et l'industrie à laquelle était associé le dernier emploi.

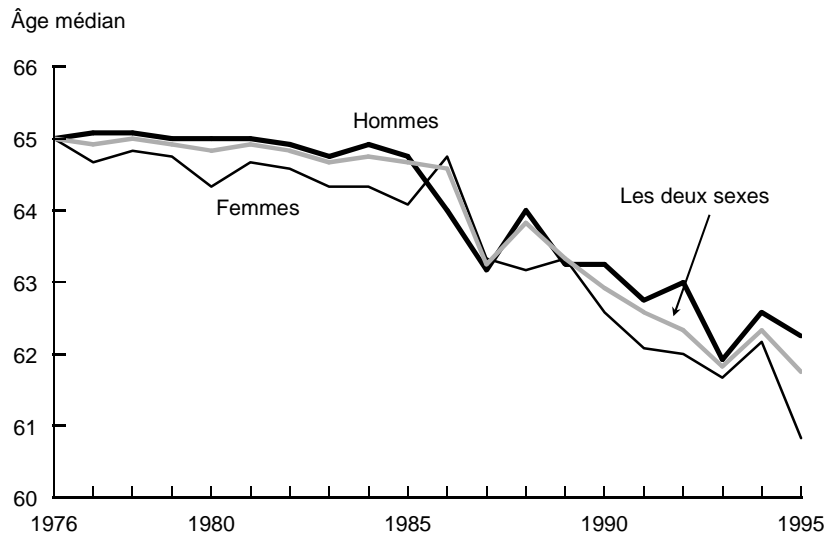
Une retraite plus hâtive

Au cours des deux dernières décennies², l'âge de la retraite a beaucoup évolué. À la fin des années 70 et au début des années 80, l'âge médian s'établissait à près de 65 ans. À partir du milieu des années 80, l'âge médian a diminué considérablement (graphique), tant chez nous qu'à l'étranger.

Dave Gower est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec lui au (613) 951-4616.

Graphique

Les retraités sont plus jeunes que jamais.



Source : Enquête sur la population active

Entre 1986 et 1993, l'âge médian de la retraite a baissé plus ou moins régulièrement. La chute survenue brusquement entre 1986 et 1987 est sans doute attribuable au fait qu'en 1987, l'âge minimal auquel on peut retirer des prestations du Régime de pensions du Canada est passé de 65 à 60 ans. En 1988, l'âge de la retraite a remonté, sans doute parce que la plupart des personnes qui désiraient se prévaloir du droit à la retraite anticipée l'avaient fait l'année précédente. Après 1988, toutefois, la tendance à prendre une retraite anticipée a repris de plus belle.

Dans les années 90, l'âge de la retraite a fluctué, probablement à cause de facteurs tels que les compressions budgétaires de l'État et la réduction des effectifs des entreprises.

La popularité des programmes d'encouragement à la retraite anticipée comme outil de réaménagement des effectifs peut également avoir exercé une influence sur la tendance récente en matière de retraite.

Pendant la plus grande partie des deux dernières décennies, les femmes ont pris leur retraite un peu plus tôt que les hommes, tout en suivant une tendance semblable. On a toutefois observé des exceptions. En 1986, par exemple, les femmes prenaient leur retraite plus tard que les hommes.

Plus tôt certes, mais pas pour tous

La présente étude porte sur les personnes qui ont pris leur retraite pendant les cinq premières et les cinq dernières années visées par la série de

Source des données et définition

Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, on demande aux personnes qui ne travaillent pas et qui ont quitté leur dernier emploi au cours de l'année précédant l'enquête pourquoi elles ont quitté cet emploi. L'une des réponses possibles est «a pris sa retraite». Une analyse des réponses à cette question révèle que la plupart des répondants qui se déclarent retraités correspondent à l'idée qu'on se fait de la retraite : ils ont plus de 50 ans et n'ont pas travaillé à temps plein au cours des six mois suivant le moment de leur réponse à l'enquête.

L'autodéclaration laisse s'échapper certains retraités, par exemple, les personnes qui ont quitté leur emploi à cause d'une maladie ou d'une mise à pied et qui, sans se considérer à prime abord comme des retraités, ne travaillent plus jamais. D'autre part, certaines personnes qui se déclarent retraitées peuvent décider par la suite de retourner sur le marché du travail. Il faut donc considérer cette série de données comme un indicateur des aspects de la retraite.

Les données futures devraient permettre de dresser un tableau plus complet des départs à la retraite et donner notamment des renseignements sur les antécédents professionnels complets et sur l'accès à une pension¹.

Mesurer les aspects de la retraite

L'Enquête sur la population active (EPA) mesure la réalité à un moment précis : une semaine de référence au cours de chaque mois. Les nouvelles données sur la retraite, quoique tirées de l'EPA, sont fondées sur un cumul d'événements au fil du temps. Cette différence a un certain nombre d'incidences statistiques et conceptuelles.

La comparaison des données ordinaires de l'EPA avec celles de la présente étude illustre cette différence. En 1995, par exemple, une moyenne de 4 778 000 répondants âgés de 50 ans et plus étaient considérés comme «inactifs» parce qu'ils ne travaillaient pas et ne cherchaient pas d'emploi. De ce nombre, quelque 273 000 avaient travaillé au cours des 12 derniers mois; on leur a donc demandé pour quel principal motif ils avaient quitté cet emploi.

De ces 273 000 personnes, 113 000 ont répondu qu'elles avaient pris leur retraite. (Quelque 94 000 ont donné comme principale raison une mise à pied et 28 000, une maladie ou une blessure).

Ces données ont trait aux personnes ayant travaillé au cours de la dernière année. Bon nombre des autres répondants sont également retraités, mais on ignore combien ils sont et à quel moment ils ont pris leur retraite.

Pour obtenir une série significative de données sur la retraite, on réorganise les chiffres. On passe en revue les données de chaque mois de l'enquête et on enregistre toutes les personnes qui déclarent avoir pris leur retraite au cours de la dernière année. On tient pour acquis que le mois du départ à la retraite est le même que celui au cours duquel la personne a travaillé pour la dernière fois. On dresse alors une liste des retraités selon le *mois au cours duquel ils ont pris leur retraite*, et non le mois de l'enquête. Des rajustements spéciaux apportés aux poids d'échantillonnage produisent une estimation non biaisée du nombre de retraités au pays.

Pour calculer l'âge au moment de la retraite, on établit le nombre de mois entre le départ à la retraite et la tenue de l'enquête, puis on soustrait ce nombre de l'âge déclaré (nombre entier d'années). Comme on ne connaît pas la date de l'anniversaire du répondant, on suppose qu'elle précède l'enquête de six mois. Cette supposition risque de fausser l'âge de la retraite d'au plus 0,5 an. Toutefois, ce genre d'erreur devrait s'annuler et finir par disparaître, car on a révisé les modalités de l'enquête à la fin de 1996.

Comme très peu de personnes de moins de 50 ans déclarent avoir quitté leur emploi pour prendre leur retraite, la présente étude porte uniquement sur les personnes âgées de 50 ans et plus au moment du départ à la retraite.

Pour tous les retraités (sauf quelques personnes souffrant d'incapacité permanente), on recueille des renseignements sur le dernier emploi : industrie, profession, durée d'occupation et catégorie de l'emploi (travailleur rémunéré ou autonome).

Le fait que ces données concernent le dernier emploi est important pour l'analyse. Le dernier emploi de certains répondants ne correspond pas nécessairement

à leur carrière; ces personnes peuvent avoir changé d'emploi peu avant la retraite. Pour cette raison, il vaut mieux considérer les personnes ayant occupé leur emploi pendant une courte durée comme un groupe «résiduel», c'est-à-dire représentant des personnes dont les antécédents professionnels sont diversifiés mais inconnus.

Les répondants restent dans l'échantillon de l'EPA pendant six mois consécutifs. Pour la présente étude, toutefois, on ne compte les personnes que pendant le premier mois de l'enquête. Leur situation, fondée uniquement sur leur propre perception, n'est pas mise à jour par la suite, bien que cette situation puisse changer après cette première interview.

Selon une étude préliminaire, quelques retraités ont pris un emploi au cours des cinq mois suivant l'enquête. Comme il s'agit souvent d'emplois à temps partiel, ces personnes ont sans doute simplement décidé d'occuper leur temps ou d'arrondir leur revenu de pension.

La majorité des personnes de plus de 50 ans qui quittent le marché du travail invoquent d'autres raisons que la retraite pour quitter leur dernier emploi. Les deux raisons les plus fréquentes sont la mise à pied et la maladie ou l'invalidité. Une forte proportion de ce groupe a réintégré la population active au cours des cinq mois suivant la première interview de l'EPA. Beaucoup plus de répondants ont vraisemblablement trouvé un emploi plus tard. Dans le contexte de la présente étude, ceux qui sont restés inactifs échappent à l'analyse.

Pour savoir combien de retraités échappent à l'étude, on a comparé le nombre compris dans le nouvel ensemble de données à celui des nouveaux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC-RRQ). Dans les années 90, les nombres calculés d'après l'EPA englobent environ les trois quarts des membres de ce groupe, qui ne touchent pas tous une pension intégrale du RPC-RRQ. La base de données devrait toutefois prendre en compte la plupart des personnes qui quittent une carrière de longue durée.

Tableau 1
Répartition des retraités selon l'âge de début de la retraite

	1976-1980		1991-1995	
	milliers	%	milliers	%
Total	407	100	620	100
50 à 54 ans	15	4	59	10
55 à 59 ans	48	12	149	24
60 à 64 ans	142	35	228	37
65 à 69 ans	154	38	139	22
70 ans et plus	48	12	45	7

Source : Enquête sur la population active

données (1976 à 1980 et 1991 à 1995). Au début, l'âge de la retraite s'établissait surtout entre 65 et 69 ans (38 % des retraités); à la fin de la période étudiée, la plus forte proportion des nouveaux retraités avaient entre 60 et 64 ans (37 %) (tableau 1).

Toutefois, la variation est encore plus évidente chez les personnes qui prennent leur retraite à un âge plus jeune ou plus avancé. La proportion des retraités de moins de 55 ans a plus que doublé, passant de 4 % à 10 %, de même que celle des retraités de 55 à 59 ans, passée de 12 % à 24 %. Par contre, ceux qui prenaient leur retraite après 65 ans étaient moins nombreux.

Il y avait toutefois des exceptions à cette tendance. Parmi les personnes ayant pris leur retraite dans les années 90, environ 1 sur 14 a attendu au moins jusqu'à l'âge de 70 ans³.

Domaine ou catégorie d'emploi et durée d'occupation

Bien des facteurs ont une incidence sur l'âge de la retraite; le genre et la durée d'occupation du dernier emploi⁴, notamment, comptent parmi les plus importants (tableau 2).

Pour l'ensemble des travailleurs, l'âge médian de la retraite est passé de 64,9 à 62,3 ans au cours de la période étudiée. Les travailleurs du secteur public (enseignement, santé et services sociaux et administration publique), déjà les plus jeunes à prendre

leur retraite de 1976 à 1980, ont connu la plus forte baisse (4,8 ans) de l'âge médian de la retraite, lequel est passé de 64,6 à 59,8 ans. Au début de la période étudiée, les travailleurs du secteur privé prenaient leur retraite en moyenne six mois plus tard que ceux du secteur public; dans les années 90, cet écart a augmenté pour atteindre

environ trois ans (63,1 contre 59,8 ans).

Les travailleurs autonomes, dont l'âge médian de la retraite est demeuré stable (oscillant entre 65,3 et 65,1 ans) au cours de la période étudiée, prenaient leur retraite plus tard que les travailleurs rémunérés. Ceux qui possédaient une entreprise non constituée en société et n'avaient pas d'employés prenaient leur retraite à l'âge le plus avancé. C'est en grande partie au domaine d'emploi que tient la différence d'âge de la retraite entre ces deux groupes.

La durée d'occupation d'un emploi avant la retraite semble être étroitement liée à l'âge de la retraite. Cela n'a rien d'étonnant. Les personnes qui restent chez un employeur pendant longtemps accumulent des droits à pension importants si l'employeur offre un régime de retraite. En outre,

Le mois de la retraite

Comme on pouvait s'y attendre, les gens préfèrent certains mois à d'autres pour prendre leur retraite. Deux mois ressortent : juin et décembre, le premier étant le plus populaire. Les personnes qui prennent leur retraite en été sont habituellement un peu plus jeunes que celles qui la prennent en automne ou en hiver.

Les choses n'ont guère changé au cours des deux décennies étudiées ici. Les tendances des hommes et des femmes sont semblables, quoique les femmes soient plus portées à prendre leur retraite en juin. Ce phénomène est sans doute lié au nombre d'enseignantes qui prennent leur retraite.

Répartition des retraités selon le mois de départ à la retraite, 1991-1995

	Les deux sexes		Hommes		Femmes	
	%	Âge médian	%	Âge médian	%	Âge médian
Ensemble des mois	100,0	62,3	100,0	62,4	100,0	61,8
Janvier	7,6	62,8	7,8	62,3	7,1	63,2
Février	5,9	61,9	6,3	62,2	5,2	61,4
Mars	7,5	61,3	8,2	62,3	6,2	60,4
Avril	7,7	62,3	7,3	62,3	8,6	62,4
Mai	6,9	62,2	6,8	62,7	7,1	61,8
Juin	16,3	61,8	14,8	62,1	19,1	60,8
Juillet	6,8	61,1	6,8	61,8	6,6	60,2
Août	6,4	62,3	6,0	63,3	7,0	61,6
Septembre	8,4	63,1	8,7	63,3	7,6	61,8
Octobre	7,6	63,3	7,6	63,3	7,4	62,8
Novembre	6,9	62,8	7,0	63,4	6,7	62,3
Décembre	12,2	62,0	12,7	61,9	11,3	62,4

Source : Enquête sur la population active

Tableau 2
Âge médian à la retraite et durée de l'emploi, selon le secteur ou la catégorie de travailleur

Durée de l'emploi	Secteur ou catégorie	1976-1980		1991-1995	
		milliers	Âge médian	milliers	Âge médian
Dans l'ensemble	Ensemble des retraités (50 ans et plus) *	407	64,9	620	62,3
	Travailleurs rémunérés du secteur public	100	64,6	183	59,8
	Travailleurs rémunérés du secteur privé	233	65,1	342	63,1
	Travailleurs autonomes	62	65,3	89	65,1
Moins de 20 ans	Ensemble des retraités (50 ans et plus) *	206	65,1	269	64,1
	Travailleurs rémunérés du secteur public	48	64,9	59	62,1
	Travailleurs rémunérés du secteur privé	132	65,3	169	64,6
	Travailleurs autonomes	24	65,1	39	64,6
20 ans et plus	Ensemble des retraités (50 ans et plus) *	196	64,8	349	60,8
	Travailleurs rémunérés du secteur public	52	62,2	124	58,6
	Travailleurs rémunérés du secteur privé	101	64,9	173	61,3
	Travailleurs autonomes	37	66,1	50	65,8

Source : Enquête sur la population active

Nota : La durée de l'emploi et le secteur ou la catégorie ont trait au dernier emploi occupé avant la retraite. Voir la note n° 4.

* Puisque les travailleurs familiaux non rémunérés ne sont pas compris dans les sous-catégories mais qu'ils le sont dans les totaux, la somme des nombres ne correspond pas aux totaux.

les employeurs qui proposent un régime de retraite avantageux sont souvent associés à une plus longue durée d'occupation de l'emploi (les commissions scolaires, certaines grandes entreprises et les administrations publiques). Comme on pouvait s'y attendre, la retraite anticipée est plus fréquente au sein de tels organismes. On établit également une corrélation entre régime de retraite de l'employeur et revenus de retraite plus élevés (Gower, 1995).

Dans les années 90, les travailleurs qui occupent leur emploi depuis 20 ans ou plus prennent leur retraite, en moyenne, 3 ans plus tôt que ceux dont la durée d'occupation du poste est moindre (à 60,8 ans contre 64,1 ans). Chez les travailleurs autonomes, toutefois, on observe l'inverse : ceux qui occupent leur emploi depuis plus de 20 ans prennent leur retraite, en moyenne, un an plus tard (à 65,8 ans contre 64,6 ans). Ce fait, allié à la diminution plus lente de l'âge médian de la retraite chez les travailleurs autonomes, porte à croire que ces derniers en arrivent très différemment à la décision de prendre leur retraite.

Domaine d'activité et niveau d'instruction jouent un rôle

Les notions de secteur public et de secteur privé sont très vastes. Un examen plus approfondi des catégo-

ries révèle des tendances notables; par exemple, on observe l'âge de la retraite le plus jeune dans les communications, les administrations fédérale et municipale et les services publics (tableau 3).

Tableau 3
Âge médian à la retraite selon l'industrie * et évolution de l'écart au fil du temps

	1976-1980	1991-1995	Variation entre les périodes
Agriculture	65,3	65,6	0,3
Services aux entreprises	66,0	65,3	-0,7
Autres services	65,4	64,8	-0,6
Construction	65,3	64,8	-0,5
Commerce de détail	65,1	64,7	-0,4
Commerce de gros	65,0	63,7	-1,3
Finances, assurances et affaires immobilières	65,1	62,6	-2,5
Santé et services sociaux	64,9	62,3	-2,6
Autres industries primaires	64,8	62,2	-2,6
Industries manufacturières	64,8	61,8	-3,0
Transport et entreposage	64,8	61,1	-3,7
Enseignement	64,8	61,0	-3,8
Administration provinciale	64,9	60,0	-4,9
Administration fédérale	62,0	59,3	-2,7
Services publics	64,6	59,1	-5,5
Administration municipale	65,0	58,9	-6,1
Communications	63,0	57,8	-5,2

Source : Enquête sur la population active

* Selon le dernier emploi occupé avant la retraite.

Tendances internationales

Un taux d'emploi à la baisse ne signifie pas pour autant un départ à la retraite plus hâtif. Par exemple, le taux pourrait très bien chuter si davantage de gens devaient occuper des emplois de façon intermittente. Quoi qu'il en soit, la majeure partie d'un groupe de 16 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) font état, depuis le milieu des

années 70, d'une baisse de l'activité professionnelle des personnes de 55 à 64 ans, et ce, plus particulièrement chez les hommes. À cet égard, le Canada se classe presque à mi-chemin de l'ensemble de ces 16 pays (OCDE, 1995).

De récentes données canadiennes révèlent une continuité des mouvements observés entre 1975 et 1991 comme on

l'indique ci-dessous. En 1996, les hommes canadiens de 55 à 59 ans et de 60 à 64 ans avaient des taux d'emploi respectifs de 66,6 % et de 41,4 %. Les taux correspondants chez les femmes étaient de 45,1 % et de 22,0 % (Enquête sur la population active).

Taux d'emploi de certains pays de l'OCDE

	1975	1991	Variation		1975	1991	Variation
	%		point de %		%		point de %
Hommes de 55 à 59 ans				Femmes de 55 à 59 ans			
Australie	85,8	65,6	-20,2	Espagne	26,0	20,7	-5,3
Royaume-Uni *	89,7	71,6	-18,1	Nouvelle-Zélande	32,3	30,0	-2,3
France *	81,3	64,2	-17,1	Allemagne *	37,2	35,2	-2,0
Finlande	74,2	57,4	-16,8	Irlande	56,7	55,8	-0,9
Pays-Bas	76,8	60,6	-16,2	Irlande	20,1	19,3	-0,8
Irlande	76,1	60,2	-15,9	France *	41,9	41,2	-0,7
Espagne	84,4	68,9	-15,5	Royaume-Uni *	51,7	51,9	0,2
Canada *	83,6	69,5	-14,1	Australie	30,6	33,7	3,1
Nouvelle-Zélande	66,0	53,3	-12,7	Pays-Bas	17,1	21,9	4,8
Allemagne *	82,7	70,2	-12,5	Portugal	36,4	41,6	5,2
Portugal	80,4	73,9	-6,5	Japon *	48,1	54,5	6,4
Norvège	86,6	81,2	-5,4	États-Unis *	45,2	53,5	8,3
États-Unis *	79,8	74,4	-5,4	Canada *	34,5	42,9	8,4
Suède	88,9	85,0	-3,9	Norvège	49,6	63,0	13,4
Japon *	89,3	91,7	2,4	Suède	60,1	78,4	18,3
Italie *	Italie *
Hommes de 60 à 64 ans				Femmes de 60 à 64 ans			
Pays-Bas	62,3	20,8	-41,5	France *	28,9	15,3	-13,6
France *	55,1	19,1	-36,0	Finlande	27,8	19,7	-8,1
Finlande	55,1	28,0	-27,1	Allemagne *	15,2	9,8	-5,4
Espagne	68,6	43,0	-25,6	Royaume-Uni *	28,6	24,1	-4,5
Canada *	67,9	44,3	-23,6	Espagne	19,5	15,1	-4,4
Royaume-Uni *	74,6	51,0	-23,6	Pays-Bas	10,4	7,5	-2,9
Allemagne *	55,2	31,9	-23,3	Nouvelle-Zélande	32,3	30,0	-2,3
Australie	66,1	43,4	-22,7	Australie	15,4	14,4	-1,0
Irlande	76,1	60,2	-15,9	Canada *	23,4	22,5	-0,9
Portugal	73,7	58,1	-15,6	Irlande	20,1	19,3	-0,8
Norvège	76,9	62,2	-14,7	Portugal	27,2	28,0	0,8
Nouvelle-Zélande	66,0	53,3	-12,7	Italie *	8,5	9,9	1,4
États-Unis *	61,6	52,0	-9,6	États-Unis *	31,3	33,6	2,3
Suède	72,3	62,9	-9,4	Japon *	37,6	40,2	2,6
Italie *	42,1	34,4	-7,7	Norvège	40,0	47,5	7,5
Japon *	76,8	70,6	-6,2	Suède	37,6	53,4	15,8

Source : Organisation de coopération et de développement économiques

Notes : Les données de la deuxième colonne pour l'Allemagne ont trait à l'année 1990; la variation est donnée pour l'intervalle 1975-1990.

Les données pour l'Irlande et la Nouvelle-Zélande touchent les personnes de 55 à 64 ans.

Les données pour la Nouvelle-Zélande remontent au plus loin à 1986; la variation est donnée pour l'intervalle 1986-1991.

* Pays membre du G-7.

Tableau 4
Âge médian à la retraite selon le sexe et le niveau d'instruction, 1991-1995

Niveau d'instruction	Les deux sexes		Hommes		Femmes	
	milliers	Âge médian	milliers	Âge médian	milliers	Âge médian
Total	620	62,3	404	62,4	217	61,8
0 à 8 années	125	64,6	94	64,7	31	64,4
Études secondaires partielles	122	63,0	81	63,3	41	62,0
Diplôme d'études secondaires	113	61,1	63	61,0	51	61,7
Études postsecondaires partielles	28	62,2	16	62,2	13	61,2
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	232	61,2	151	61,3	81	61,0

Source : Enquête sur la population active

Les 11 industries dont les travailleurs prennent leur retraite avant l'âge de 63 ans sont aussi – et de loin – celles où l'âge de la retraite diminue le plus rapidement (plus de deux ans). À l'opposé, les industries dont les travailleurs prennent leur retraite relativement tard enregistrent également le plus faible repli de l'âge de la retraite.

Plusieurs facteurs entrent sans doute ici en jeu. En particulier, certaines industries qui ont entrepris de réduire leurs effectifs dans les années 90 peuvent avoir adopté des programmes de retraite anticipée (voir l'annexe).

Dans l'ensemble, les hommes ont tendance à prendre leur retraite légèrement plus tard que les femmes (à 62,4 ans, contre 61,8 ans). On observe cet écart dans la plupart des groupes de niveau d'instruction, sauf chez les personnes qui ne possèdent qu'un diplôme d'études secondaires (tableau 4).

Les modifications apportées aux données de l'EPA empêchent de comparer les groupes de niveau d'instruction au fil des ans, mais dans les années 90, du moins, les écarts entre ceux qui ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires et ceux qui sont plus instruits s'avèrent beaucoup plus importants que les écarts entre

les sexes. Les personnes qui, par exemple, sont titulaires d'un diplôme ou d'un certificat d'études postsecondaires prennent leur retraite trois années plus tôt que celles qui possèdent au plus huit années de scolarité.

Les écarts entre les provinces se sont accentués

Au début de la période étudiée, les tendances provinciales en matière de retraite étaient uniformes (tableau 5).

L'âge médian de la retraite le plus élevé (65,2 ans à l'Île-du-Prince-Édouard) était à peine différent de l'âge le plus bas (64,8 ans en Colombie-Britannique).

Dans les années 90, toutefois, les écarts se sont considérablement élargis. L'écart entre l'âge le plus élevé (64,2 ans en Saskatchewan) et le plus faible (60,4 ans à Terre-Neuve) s'est accentué pour atteindre 3,8 ans.

Si, partout au pays, de nombreux Canadiens optent pour la retraite anticipée, la baisse de l'âge médian varie entre seulement 0,7 an en Colombie-Britannique et 4,5 ans à Terre-Neuve. Les autres provinces de l'Atlantique (sauf l'Île-du-Prince-Édouard) et le Québec ont également enregistré une baisse relativement rapide de l'âge médian de la retraite.

Différents facteurs influent sur les tendances provinciales. En Saskatchewan, par exemple, on peut sans doute attribuer à la prédominance de l'agriculture l'âge élevé et relativement stable de la retraite. Plus à l'est, le fait que le Québec ait ramené de 65 à 60 ans l'âge minimal du droit à la retraite en 1984 – trois ans avant la prise d'une mesure semblable par le Régime de pensions du Canada – peut avoir accéléré la diminution de l'âge de la retraite dans cette province.

Tableau 5
Âge médian à la retraite selon la province

	1976-1980		1991-1995		Variation entre les périodes Ans
	milliers	Âge médian	milliers	Âge médian	
Canada	407	64,9	620	62,3	-2,6
Saskatchewan	21	65,1	23	64,2	-0,9
Colombie-Britannique	52	64,8	76	64,1	-0,7
Alberta	32	64,9	50	63,0	-1,9
Île-du-Prince-Édouard	2	65,2	3	62,3	-2,9
Ontario	164	65,0	263	62,3	-2,7
Manitoba	20	65,0	29	62,2	-2,8
Québec	84	64,9	131	61,1	-3,8
Nouvelle-Écosse	14	65,0	21	60,7	-4,3
Nouveau-Brunswick	11	64,9	15	60,7	-4,2
Terre-Neuve	6	64,9	9	60,4	-4,5

Source : Enquête sur la population active

Après la Saskatchewan, l'âge de la retraite est le plus élevé en Colombie-Britannique, où il n'a guère varié depuis la fin des années 70. La raison n'en est pas évidente et se complique du fait que l'attribution de la province se fait en fonction de l'endroit où vivait le répondant au moment de l'enquête (c'est-à-dire après son départ à la retraite). L'immigration en Colombie-Britannique après la retraite, ainsi que les tendances migratoires en général, peuvent jouer un rôle (Monette, 1996).

Un tableau complexe

Le présent article relève, en matière de retraite, quelques tendances liées, entre autres⁵, à la compression des effectifs, à l'emplacement géographique, au travail autonome et aux secteurs public et privé. Dans presque tous les sous-groupes étudiés, on constate une baisse de l'âge de la retraite. Pourtant, beaucoup de gens continuent de travailler jusqu'à ce qu'ils aient près de 65 ans, âge «traditionnel» de la retraite, ou davantage. Certains d'entre eux, dont beaucoup de travailleurs autonomes, le font pour diverses raisons. D'autres, notamment ceux dont le niveau d'instruction est faible, n'ont guère d'autre choix que de continuer à travailler jusqu'à ce qu'ils aient droit à la pension de vieillesse, à 65 ans.

Certains groupes de la société sont beaucoup plus portés que d'autres à prendre leur retraite plus jeunes. Les travailleurs qui possèdent un diplôme d'études postsecondaires et ceux qui

occupent leur emploi depuis longtemps ont tendance à prendre leur retraite plus tôt, particulièrement s'ils ont travaillé dans le secteur public.

Il est tentant, mais risqué, de prédire que l'âge de la retraite continuera de baisser. Les statistiques du milieu des années 90 ont certainement subi l'incidence des programmes d'encouragement à la retraite anticipée; il est donc fort probable que l'âge de la retraite se stabilisera ou même augmentera à l'avenir. Comme par le passé, les changements sur le plan législatif et les pratiques des entreprises joueront à cet égard un rôle clé. □

■ Notes

1 L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) recueille des renseignements sur les transitions dans le mode de vie et sur les sources de revenu. Toutefois, ces données ne remontent qu'à 1993; elles ne permettent donc pas de mesurer des tendances à long terme.

2 La série de données disponibles commence en 1976. Comme il faut remonter un an en arrière pour déterminer qui a pris sa retraite, les données les plus récentes dont nous disposons au moment d'écrire ces lignes concernent les personnes ayant pris leur retraite en 1995.

3 Les membres de certaines professions (par exemple, certains professeurs d'université permanents) semblent travailler jusqu'à un âge très avancé. Pour beaucoup d'entre eux, le passage du travail à la retraite se fait en plus d'une étape. En fait, parmi ceux qui ont attendu l'âge de 70 ans ou plus pour prendre leur retraite, 44 % avaient occupé un emploi à temps partiel avant la retraite, contre environ 16 % pour l'ensemble des retraités.

4 Les données concernent le dernier emploi du retraité. Au moins une partie des personnes qui occupaient leur emploi depuis moins de 20 ans peuvent avoir occupé auparavant un emploi de longue durée. Si l'on pouvait mesurer aussi les emplois antérieurs, on constaterait sans doute une augmentation de l'écart dans l'âge de la retraite entre les personnes ayant une longue durée d'emploi et les autres.

5 L'ensemble de données fait également ressortir des aspects non abordés ici; par exemple, l'incidence d'un nombre croissant de travailleurs très instruits, le départ à la retraite des conjoints qui travaillent et les caractéristiques des personnes qui occupent un emploi «transitoire» (habituellement à temps partiel ou dans le secteur des services) avant la retraite.

■ Documents consultés

FRENKEN, H. «Les mesures d'incitation à la retraite anticipée» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPX au catalogue, vol. 3, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1991, p. 19-29.

GOWER, D. «Le point sur la retraite anticipée chez les hommes» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPX au catalogue, vol. 7, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1995, p. 33-38.

MONETTE, M. *Les nouveaux parcours entourant la retraite au Canada : Résultats de l'enquête sociale générale*, n° 89-546-XPX au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, 1996.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *La transition de l'emploi à la retraite*, études de politique sociale n° 16, Paris, 1995.

Annexe
Quelques renseignements sur la retraite selon l'industrie *

	1976-1980		1991-1995	
	milliers	Âge médian	milliers	Âge médian
Ensemble des travailleurs (50 ans et plus)	407	64,9	620	62,3
Agriculture	32	65,3	24	65,6
Services aux entreprises	10	66,0	20	65,3
Autres services **	26	65,4	35	64,8
Construction	18	65,3	30	64,8
Commerce de détail	44	65,1	52	64,7
Commerce de gros	16	65,0	23	63,7
Finances, assurances et affaires immobilières	20	65,1	40	62,6
Santé et services sociaux	27	64,9	52	62,3
Autres industries primaires	9	64,8	14	62,2
Industries manufacturières	80	64,8	95	61,8
Transport et entreposage	28	64,8	34	61,1
Enseignement	29	64,8	72	61,0
Administration provinciale	11	64,9	21	60,0
Administration fédérale	18	62,0	36	59,3
Services publics	6	64,6	11	59,1
Administration municipale	12	65,0	22	58,9
Communications	8	63,0	21	57,8
Travailleurs rémunérés (50 ans et plus)	333	64,9	526	61,8
Agriculture	4	65,9	4	65,2
Services aux entreprises	8	66,0	14	65,0
Autres services **	17	65,6	22	64,9
Construction	12	65,3	21	64,8
Commerce de détail	33	65,1	37	64,3
Commerce de gros	13	65,1	17	64,2
Finances, assurances et affaires immobilières	19	65,0	34	62,8
Santé et services sociaux	25	64,9	49	62,3
Industries manufacturières	77	64,8	91	61,6
Autres industries primaires	7	64,8	11	61,3
Enseignement	29	64,8	71	60,9
Transport et entreposage	25	64,7	31	60,8
Administration provinciale	11	64,9	21	60,0
Administration fédérale	18	62,0	36	59,3
Services publics	6	64,6	11	59,1
Administration municipale	12	65,0	22	58,9
Communications	8	63,0	21	57,8
Travailleurs autonomes	62	65,3	89	65,1
Agriculture	21	65,4	18	65,9
Commerce de détail	10	65,2	15	65,4
Autres industries primaires	1	66,1	3	65,0
Construction	6	65,3	9	64,9
Autres services **	9	65,4	13	64,8

Source : Enquête sur la population active

Nota : Ces catégories rendent compte du dernier emploi occupé avant la retraite. Elles peuvent ou non témoigner de l'ensemble des antécédents professionnels d'une personne.

* Certaines industries ont été exclues en raison d'un trop faible échantillonnage duquel on ne pouvait tirer d'estimations fiables; par conséquent, la somme des données pour les diverses industries ne correspond pas au total de l'ensemble des travailleurs. Dans le même ordre d'idée, les données relatives aux industries mentionnées sous la catégorie des travailleurs autonomes ne comprennent pas les travailleurs familiaux non rémunérés.

** Comprend les services d'hébergement et de restauration, les services personnels et domestiques et les autres services.